

Département des Alpes de Haute Provence COMMUNE DE SISTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 20 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre Et le vingt du mois de MARS

Membres en exercic	29		
Membres présents	:	25	
Procurations	:	4	
VOTES	:	27	
POUR	:	22	
CONTRE	:	4	
ABSTENTIONS	:	1	
ABSTENTIONS : 1 Date de convocation : 14/03/2024			

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TEMPLIER, Adjoint aux Finances.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: MM/MMES TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. CLEMENT JL. JAFFRE S. FERAUD S. DERDICHE C.

PROCURATIONS: M. Jean-Pierre BOY à M. Bernard CODOUL

Mme Colette RODRIGUEZ à M. Daniel SPAGNOU M. Hugo PICHON à Mme Léa PAYAN

Mme Stéphanie SEBANI à Mme Stéphanie FERAUD

ABSENTS EXCUSÉS:

M. Daniel SPAGNOU, Maire, quitte la salle lors de la présentation et du vote

2024-03-08-SF

OBJET: COMPTE FINANCIER UNIQUE - EXERCICE 2023 - BUDGET EAU

Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'arrêté des Comptes

Vu la délibération n°2022-10-15-SF du 17/11/2022 de passage à la nomenclature M57 au 01/01/2023

Vu la délibération n°2022-11-09-SF du 14/12/2022 de demande d'expérimentation du Compte Financier Unique pour l'exercice budgétaire 2023 sur l'ensemble des budgets de la commune valant fusion du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du comptable public assignataire aux fins de présenter une information financière rationalisée, simplifiée et plus complète

Vu la validation de la candidature de la commune de Sisteron sur avis favorable du 22/09/2023 de la Direction Départementale des Finances Publiques des Alpes de Haute-Provence pour l'expérimentation du Compte Financier Unique pour l'exercice budgétaire 2023 sur l'ensemble des budgets de la commune

Vu l'avis de la Commission des Finances

Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget EAU établi conjointement par le Maire et le comptable public assignataire

Le Président de l'Assemblée, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Comptable public assignataire a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, compris celles relatives à la journée complémentaire
- 2) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- 3) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires telle que résumée ci-dessous :

Mis en ligne le 21/03/2024 Å 12h26

REÇU EN PREFECTURE le 21/03/2024

DEPENSES			RECETTES		
VOTE	REALISE	Restes à réaliser	VOTE	REALISE	Restes à réaliser
1 289 738,76 €	1 003 405,11 €		1 289 738,76 €	1 028 335,28 €	
				24 930,17 €	
				260 800,27 €	
				285 730,44 €	
1 106 905,20 €	333 538,40 €	151 030,39 €	1 106 905,20 €	366 687,05 €	11 000,00 €
				33 148,65 €	
				504 270,44 €	
				537 419,09 €	
2 396 643,96 €	1 336 943,51 €	151 030,39 €	2 396 643,96 €	1 395 022,33 €	11 000,00 €
				58 078,82 €	
				765 070,71 €	
				823 149,53 €	
				683 119,14 €	
	1 289 738,76 € 1 106 905,20 €	VOTE REALISE 1 289 738,76 € 1 003 405,11 € 1 106 905,20 € 333 538,40 €	VOTE REALISE Restes à réaliser 1 289 738,76 € 1 003 405,11 € 1 106 905,20 € 333 538,40 € 151 030,39 €	VOTE REALISE Restes à réaliser VOTE 1 289 738,76 € 1 003 405,11 € 1 289 738,76 € 1 106 905,20 € 333 538,40 € 151 030,39 € 1 106 905,20 €	VOTE REALISE Restes à réaliser VOTE REALISE 1 289 738,76 € 1 003 405,11 € 1 289 738,76 € 1 028 335,28 € 24 930,17 € 260 800,27 € 285 730,44 € 285 730,44 € 1 106 905,20 € 333 538,40 € 151 030,39 € 1 106 905,20 € 366 687,05 € 33 148,65 € 504 270,44 € 537 419,09 € 2 396 643,96 € 1 336 943,51 € 151 030,39 € 2 396 643,96 € 1 395 022,33 € 58 078,82 € 765 070,71 € 823 149,53 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,

par 22 voix POUR et 4 voix CONTRE et 1 ABSTENTION

APPROUVE le compte financier unique 2023 du budget EAU.

Pour copie conforme, Le Premier-Adjoint, Jean-Pierre TEMPLIER